

Cette semaine, la Fondation pour la recherche stratégique organisait un colloque sur le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la création de la division des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU.

## Un rappel doctrinal et un peu de nostalgie

Un peu de doctrine qui est quand même une de mes passions ! C'est aussi « l'anniversaire » de la conceptualisation des opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU avec l'Agenda pour la paix du 17 juin 1992, amendé par un [supplément le 3 janvier 1995](#). Sa mise en application a été évaluée dans le [rapport Brahimi en 2000](#) et l'ONU est dans l'application de ses recommandations.

Un document interne, [Un partenariat renouvelé: définir un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies](#), a été rédigé en juillet 2009 pour définir le futur des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il a été suivi en 2011 de réflexions sur la [coopération inter-missions](#) (échange de capacités) qui sont soutenues aujourd'hui par le Maroc, président en exercice du Conseil de sécurité.

Nostalgie aussi d'une période passionnante de ma carrière. Ce colloque m'a ramené vingt ans en arrière. A l'époque, doctorant au CELSA sur l'information en temps de guerre, j'animais de juin 1994 à août 1997, une [chronique mensuelle](#) dans la Revue Défense Nationale (RDN) sur l'action de l'ONU, un des thèmes d'étude de ma thèse. J'avais débuté cette activité « d'écriture » alors que j'étais officier stagiaire à l'Ecole de Guerre au retour de ma seconde opération de maintien de la paix en ex-Yougoslavie, la première datant du Liban en 1982, et suite à un troisième cycle à la faculté de droit de Sceaux en 1991 sur l'administration des organisations internationales et de l'ONU en particulier.

Ce colloque m'a donc permis de constater les évolutions depuis quinze ans, mon dernier article d'août 1997 datant de mon retour de deux ans à Bouake en République de Côte d'Ivoire. Il s'intitulait « Quel avenir pour les opérations de maintien de la paix ? ». Le hasard.

## Un état des opérations de maintien de la paix

Ce colloque a établi l'état des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Hervé Ladsous, secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix et diplomate français énergique, a rappelé que la première opération de maintien de la paix avait eu lieu en 1948. 16 sont en cours engageant 115 pays contributeurs pour un coût de 7,2 milliards de dollars, 120 000 personnels. Deux tiers des forces sont engagées en Afrique. Cependant, une forte inquiétude a émergé devant l'Asie où les causes potentielles de conflits concernent l'ensemble des Etats alors qu'aucune architecture de sécurité n'existe vraiment.

95% des troupes viennent du Sud, 5% du Nord. De fait, il y a une opposition entre les contributeurs financiers et les contributeurs en troupes. Une forte attente a été exprimée sur une plus grande implication des forces occidentales après l'Afghanistan en 2014.

Un souci reste l'adaptation de l'OMP à la situation locale et régionale du conflit. Une OMP dure en moyenne 7 à 8 ans. Une diminution progressive des forces (moins 15 000 Casques Bleus

dans les deux ans à venir) est aussi envisagée dans l'état actuel du maintien de la paix.

Enfin, une autre problématique aujourd'hui reste celle de la judiciarisation des actions et de la responsabilité des militaires confrontés à des situations complexes avec la menace de la CPI, des tribunaux nationaux.

## Une évolution des opérations de maintien de la paix

Est-ce qu'il y a eu beaucoup de changements ? Il faut effectivement reconnaître que des évolutions sérieuses ont eu lieu sans que cela incite les Etats européens à s'investir militairement comme ils l'avaient fait dans les années quatre-vingt-dix. Les Casques bleus pris en otage par les Serbes à Sarajevo en 1995 sont restés dans toutes les mémoires militaires (les autres, je n'en suis pas sûr).

Je retiens cependant que, dans les années 90, la majorité des OMP s'adressait déjà à des conflits internes. Le supplément à l'Agenda pour la paix (Cf. mon article dans RDN d'avril 1995) évoquait le contexte des opérations face à des guérillas et les affrontements au milieu des populations. La théorie de l'approche globale était annoncée par une action souhaitée dans le long terme avec le règlement des problèmes sociaux et économiques, la création de forces de police, etc. avec cependant toujours cette forte réticence à recourir à la force.

Aujourd'hui, ce débat est toujours d'actualité comme l'a souligné ce colloque mais le changement réside surtout dans un renforcement des capacités militaires comme la mise à disposition de drones sans toutefois donner l'aptitude au combat de haute intensité. J'ai certes entendu que l'ONU manquait d'hélicoptères d'attaque, ce qui était impensable à entendre dans les années quatre-vingt-dix mais comment accepter aujourd'hui l'échec de la [MONUSCO](#) avec la chute temporaire de Goma ([Cf. blog sur le Monde du 8 décembre](#)) en RDC avec quelque 17 000 hommes équipés [d'hélicoptères armés](#) ?

Ce conflit a montré en outre la conjugaison, fréquente, d'un Etat défaillant avec une souveraineté battue en brèche par des acteurs extérieurs, un Conseil de sécurité peu allant, des trafics, une armée congolaise à reformer et surtout un débat sur la loyauté des militaires à leur Etat et à leur gouvernement. Le sens de l'Etat n'est pas forcément une valeur partagée bien qu'elle contribue à la spécificité militaire.

Pourtant, ce colloque a souligné cette pression sur l'ONU pour qu'elle agisse plus offensivement. De mon temps (j'entre dans la phase « vétéran », « ancien combattant » ou « préretraité », à voir), seul l'armement individuel pour la légitime défense était autorisé. L'ONU n'est toujours pas apte à une opération de maintien de la paix qui s'apparenterait à une opération de guerre. Pour utiliser la force, il faut être entraîné. Cela explique sans doute la réticence de l'ONU à engager une opération de maintien de la paix au Mali qui serait plutôt une opération de restauration de la paix.

Cependant, une forme d'institutionnalisation des relations entre l'ONU et les autres acteurs, de dialogue qui n'existaient pas il y a vingt ans a été créée (Union européenne depuis douze ans, Union africaine depuis huit ans) ainsi qu'un bureau des affaires militaires. Par ailleurs, les enseignements des OMP ont abouti à la rédaction d'un certain nombre de documents. L'effort

est désormais porté sur la qualité des forces avec des critères par exemple pour l'infanterie, la réalisation de documents pour les forces (manuel d'infanterie en français faisant la somme des bonnes pratiques, pour le génie, les unités médicales). Les missions doivent être évaluées au moins tous les deux ans.

Comme il y a vingt ans, le débat sur la mise à disposition d'une capacité de renseignement existe avec un rejet par un certain nombre d'Etats du tiers monde. Cependant l'image satellitaire fournie par quelques Etats s'est déjà avérée utile. Les besoins en compétences culturelles, en anthropologues ont aussi été évoqués (pour les experts, la connaissance de l'environnement humain des opérations).

Enfin, il y aurait une critique provenant d'Etats bénéficiaires sur la présence d'une force armée au titre des Nations unies. Ils souhaitent moins de forces armées étrangères mais plus d'aide au développement et à la gouvernance. Certes, certes... En gros, « le beurre et l'argent du beurre », laisser les pays bénéficiaires « entretenir leurs conflits » et bénéficier de l'aide internationale ... avec la disparition des fonds comme cela a été constaté dans les conflits passés ou en cours.

### **Pour conclure**

J'ai entendu des intervenants qui valorisaient fortement l'action des soldats au service des opérations de maintien de la paix. Cela n'était pas vraiment le cas il y a une vingtaine d'années. Le bilan est donc satisfaisant. Cependant, peu de militaires en uniforme, aucun à la tribune, n'étaient présents. Etaient-ils prêts à recevoir le message ? Pas si sûr. Une piste pour le Livre blanc ?

Pour en savoir plus, j'invite l'internaute curieux à lire [l'avis du Sénat du 22 novembre 2012 sur l'action extérieure de l'Etat](#) qui explique très précisément l'action de la France dans l'ONU et des Casques bleus.